

# Autour du Lac de Marcillac-la-Croisille



Une randonnée proposée par greg 19

Découverte des chemins et des petits hameaux surplombant le Lac de Marcillac-La-Croisille, entre le Doustre et la forêt de pins de Labissière.

|                         |         |                         |                                    |
|-------------------------|---------|-------------------------|------------------------------------|
| <b>Durée</b>            | 3h 15   | <b>Difficulté</b>       | Facile                             |
| <b>Distance</b>         | 9,69 km | <b>Retour au départ</b> | Oui                                |
| <b>Dénivelé positif</b> | 167 m   | <b>Activité</b>         | Pédestre                           |
| <b>Dénivelé négatif</b> | 171 m   | <b>Commune</b>          | Saint-Pardoux-la-Croisille (19320) |
| <b>Point haut</b>       | 561 m   | <b>Région</b>           | Massif central                     |
| <b>Point bas</b>        | 442 m   |                         |                                    |



Trace n° 926174

## Description

Stationner au cœur du hameau de la Valette.

(D/A) Partir Ouest et virer à gauche à la croix. Descendre au Moulin des Gouttes

(1) Traverser le Doustre puis remonter. À la fourche, continuer en face puis prolonger sur la route en laissant le Viillard à main gauche.

(2) Traverser le hameau de Prach et continuer tout droit jusqu'à la D18. Tourner à droite puis de suite à gauche et emprunter une petite route longeant le Bois des Pins de Labissière.

(3) Prendre à gauche le GR® de Pays de Lapleau (balisage Jaune et Rouge) et poursuivre sur un large chemin orienté Nord.

(4) À la fourche, bifurquer à gauche vers la D18, la traverser et continuer en face. Traverser une autre route puis le hameau de Teyssonnière.

(5) Virer à gauche et continuer sur des chemins descendants humides. Contourner le lac par la gauche en faisant attention aux racines des arbres souvent glissantes.

(6) Laisser la centrale électrique sur la droite et poursuivre jusqu'au Barrage de la Valette.

(7) Traverser le barrage et poursuivre sur la route afin de rejoindre le hameau de la Valette (D/A).

## Points de passage

- D/A La Valette**  
N 45.249302° / E 1.99157° - alt. 497 m - km 0
- 1 Moulin des Gouttes**  
N 45.245168° / E 1.988714° - alt. 446 m - km 0.83
- 2 Prach**  
N 45.237504° / E 2.002524° - alt. 540 m - km 2.53
- 3 GR du Pays de Lapleau, à gauche**  
N 45.231791° / E 2.027865° - alt. 528 m - km 4.73
- 4 À gauche à la fourche**  
N 45.242731° / E 2.028259° - alt. 558 m - km 6.02
- 5 Hameau de Teyssonnière à gauche**  
N 45.24827° / E 2.014991° - alt. 525 m - km 7.38
- 6 Centrale électrique**  
N 45.248286° / E 2.003803° - alt. 497 m - km 8.43
- 7 Barrage de la Valette**  
N 45.247818° / E 1.996843° - alt. 490 m - km 9.22
- D/A La Valette**  
N 45.249295° / E 1.991575° - alt. 497 m - km 9.69

## Informations pratiques

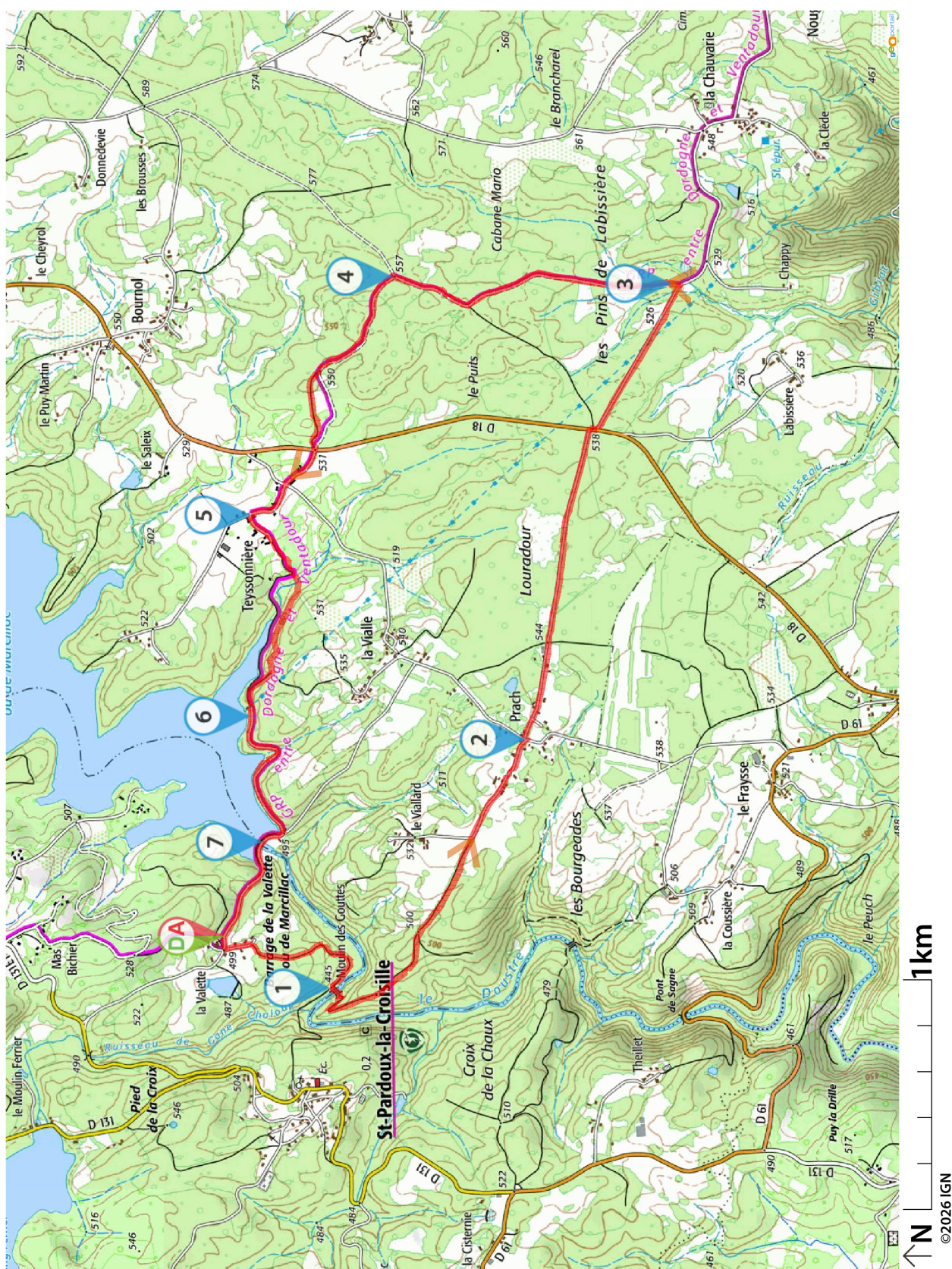
### À voir

[Lac de Marcillac-La-Croisille](#)

[Barrage de la Valette](#)

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-autour-du-lac-de-marcillac-la-croisille/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**